Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203137-20260227-202604003M-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

Commune de SAINT MARTIN DES PRES

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 10
Date de convocation : 19/02/2026

Délibération du conseil municipal

Vendredi 27 février 2026 à 18 heures 30

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DES PRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sans public, sous la présidence de Monsieur Christian LE RIGUIER, Maire.
PRESENTS : Christian LE RIGUIER, Patrice ALLENO, Marcel LE BIHAN, Alexandra LAHAY, Vincent LOHEAC, Valérie SERANDOUR, Valérie CHELIN, Christophe COLLIN, Corinne POCHON, Pierre-Yves SIMON
ABSENTE EXCUSEE : Marianne ROUSSEAU (procuration à Pierre-Yves SIMON)
SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandra LAHAY

N°202604003 - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 – RESTAURANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
Vu les instructions budgétaires et comptables en vigueur
Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025
Vu le rapport de présentation

Considérant :
Que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice, tant en fonctionnement qu'en investissement ;

Après en avoir délibéré :

DECIDE

Article 1 :

D'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 tel que présenté :

Article 2 :

D'arrêter les résultats comme suit :

		Fonctionnement	Investissement
RESULTAT EXECUTION DU BUDGET	Mandats émis	3 406.46 €	0 €
	Titres émis	3 988.82 €	5 225.79 €
	Résultat solde	582.36 €	5 225.79 €
RESULTAT REPORTE N-1		€	-75 249.89 €
RESTES A REALISER			-35 000.00 €
RESULTAT DE CLOTURE		582.36 €	-105 024.10 €

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, le Président s'étant retiré de la salle et Monsieur Patrice ALLENO prend la présidence, approuve le Compte Financier Unique 2025 du Budget RESTAURANT.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203137-20260227-202604003M-DE

Pour copie conforme,
Le Maire,

Certifie conforme
compte-tenu de sa transmission
en Préfecture le 6 - MAR. 2026
Le Maire